

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉFECTION DES VANNES DE L'ÉVACUATEUR DE CRUES
PRINCIPAL DE LA CENTRALE DES MENIHEK**

Objectifs visés par le projet

1. **Références :**
- (i) Dossier R-3814-2012, décision [D-2013-037](#), p. 115;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 10;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 13 et 14;
 - (iv) Pièce [B-0005](#), p. 10;
 - (v) Pièce [B-0005](#), p. 12;
 - (vi) Pièce [B-0005](#), p. 15.

Préambule :

(i) « [462] Le Distributeur indique vouloir débiter les travaux de la centrale de réserve pour la « permanentisation » des groupes diesel de secours, avec un montant de 2,0 M\$ pour l'année 2013. Il indique, par ailleurs, que deux projets supérieurs à 10 M\$ feront l'objet d'une demande d'autorisation spécifique à la Régie : la réfection de l'évacuateur de crues, prévue de 2015 à 2018 et la réfection des digues et perrés, prévue de 2014 à 2017 ».

(ii) « Lors de la crue printanière de 2014, la vanne no 1 de l'évacuateur n'a pu être ouverte que très difficilement. Nalcor et le Distributeur ont d'ailleurs dû ouvrir une cellule d'urgence durant cette crue. À ce moment, les rivières à l'ouest et au sud de la centrale des Menihek connaissaient de fortes crues et le risque qu'une situation similaire survienne à la centrale était majeur.

En cas de dépassement des capacités d'évacuation lors de la crue, le risque de débordement est élevé. Le cas échéant, de sérieux dommages, tant aux digues qu'à la centrale, pourraient survenir. Ceci résulterait en la rupture en quelques heures d'une digue près de la centrale et en la perte d'alimentation en électricité et du lien ferroviaire de la région de Schefferville.

Face à un tel risque, il s'avère impératif de débiter les travaux de réfection des vannes de l'évacuateur dès 2017, afin de rétablir le plus rapidement possible la capacité d'évacuation. »

(iii) « L'analyse de risque amène le Distributeur à prévoir une contingence de 20 % ce projet. Les conditions particulières entourant sa réalisation accroissent le risque de fluctuations coûts et expliquent qu'une contingence supérieure à celle généralement requise pour les projets d'investissements du Distributeur soit requise. Les principaux facteurs qui sous tendent cette contingence sont les suivants :

- Une seule des quatre vannes a pu être inspectée, ce qui accroît l'imprécision sur les travaux à réaliser;
- Les décisions en cours de projet seront prises conjointement par Nalcor et Hydro-Québec. Les délais pour ce faire pourraient occasionner un retard dans l'exécution des travaux;

- Les apports importants d'eau à la centrale demandent l'ouverture fréquente des vannes de l'évacuateur principal et potentiellement l'enlèvement de poutrelles à l'évacuateur secondaire;
- Le transport du matériel se fait par train et l'utilisation du chemin de fer est accordée en priorité aux compagnies minières. Des retards d'une à deux semaines de livraison sont fréquents. En outre, plusieurs incidents sur ce chemin de fer en ont restreint ou empêché l'usage (parfois pour de longues périodes) au cours des dernières années;
- Les trains passent à moins de deux mètres de la zone des travaux et ceux-ci doivent alors être arrêtés pour des raisons de sécurité. Une augmentation du trafic ferroviaire d'ici 2020 se traduirait par un retard dans l'échéancier ou des coûts plus élevés dus aux heures supplémentaires;
- Les travaux doivent être effectués entre le début juillet et la fin octobre. En considérant les autres facteurs de risque, cette fenêtre très courte induit un risque non négligeable de report d'un an des travaux. »

(iv) « En cas de dépassement des capacités d'évacuation lors de la crue, le risque de débordement est élevé. Le cas échéant, de sérieux dommages, tant aux digues qu'à la centrale, pourraient survenir. Ceci résulterait en la rupture en quelques heures d'une digue près de la centrale et en la perte d'alimentation en électricité et du lien ferroviaire de la région de Schefferville.

Face à un tel risque, il s'avère impératif de débiter les travaux de réfection des vannes de l'évacuateur dès 2017, afin de rétablir le plus rapidement possible la capacité d'évacuation. »
[nous soulignons]

(v) « Les conditions au site ne permettant de procéder qu'à la réfection d'une seule vanne par année, les travaux se feront de 2017 à 2020. »

(vi) « Aucune autre autorisation n'est requise en fonction des lois et règlements du Québec puisque le Projet se situe au Labrador et sera encadré par les lois et règlements de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les autorisations requises relèvent de Nalcor, le partenaire du Distributeur. » [nous soulignons]

Demandes :

1.1 Considérant la gravité des enjeux liés à une défektivité de l'évacuateur de crue, dont le mauvais état a été constaté dès le printemps 2014, et dont la réfection était déjà envisagée en 2012, veuillez justifier que le Distributeur ait attendu février 2017 pour soumettre à la Régie la présente demande d'autorisation et en demander le traitement prioritaire.

Réponse :

1 **D'emblée, le Distributeur insiste sur le fait que la centrale des Menihék ne lui**
2 **appartenant pas, Nalcor demeure le maître d'œuvre de tous les travaux**
3 **effectués. Cet élément constitue un facteur de complexité déterminant pour la**
4 **planification et la réalisation des études et travaux.**

1 Le Distributeur souligne qu'il a toujours agit avec diligence en ce qui
2 concerne la sécurité et l'entretien de la centrale. D'ailleurs, il rappelle que les
3 travaux de réfection de l'évacuateur secondaire, un des éléments clés dans le
4 rétablissement de la capacité d'évacuation de la centrale, sont en voie d'être
5 complétés.

6 En ce qui a trait à l'évacuateur principal, le Distributeur croit utile de rappeler
7 le fil des actions entreprises ayant conduit au dépôt du présent dossier.

8 Dès 2010, le Distributeur demande à Nalcor de réparer et d'essayer les
9 poutrelles d'isolation amont, qui doivent permettre de réaliser une inspection
10 à sec des vannes et des pièces encastrées.

11 En 2011, l'essai des poutrelles d'isolation amont n'avait toujours pas eu lieu et
12 le Distributeur insiste auprès de Nalcor pour que ce soit fait rapidement. Ce
13 n'est que vers la fin du mois d'août 2012 que cet essai, concluant, sera
14 complété.

15 En avril 2013, Nalcor présentait une évaluation des coûts pour effectuer
16 l'inspection de deux vannes. Ces coûts étaient jugés déraisonnables par le
17 Distributeur, qui a dû refuser la proposition d'affaires de Nalcor. En outre, il
18 existait un désaccord avec Nalcor concernant l'implication du Distributeur
19 dans l'avant-projet.

20 En 2014, après négociations, le Distributeur et Nalcor concluaient une entente
21 pour l'inspection conjointe des vannes, à un coût d'environ le quart de la
22 proposition initiale. L'inspection conjointe d'une vanne a eu lieu en septembre
23 de la même année.

24 En septembre 2015, à la suite de la réception des propositions d'affaires de
25 Nalcor et d'Hydro-Québec Équipement, le Distributeur approuve l'avant-projet
26 pour la réfection des vannes. Hydro-Québec Équipement confie à la firme
27 SNC-Lavalin le développement de l'ingénierie de détail, en étroite
28 collaboration avec Nalcor et le Distributeur. Cet avant-projet a pris fin en juin
29 2016, avec le dépôt de tous les documents d'ingénierie requis pour lancer un
30 appel d'offres. Après estimation des coûts, analyse et recommandation, le
31 projet est approuvé le 12 décembre 2016 par le président-directeur général
32 d'Hydro-Québec.

33 En somme, et dans le contexte très particulier entourant les travaux à la
34 centrale des Menihek, le Distributeur considère avoir agi avec diligence et
35 toute la célérité requise par l'urgence de la situation pour soumettre la
36 présente demande à l'examen de la Régie.

- 1.2 Compte tenu des facteurs décrits par le Distributeur en référence (iii), de même que les contraintes liées aux conditions au site (référence (v)), veuillez élaborer sur les risques

que le projet ne puisse démarrer en 2017, tel que prévu, suite à une décision favorable de la Régie.

Réponse :

- 1 **Nalcor prévoit lancer incessamment l'appel d'offres sur invitation.**
- 2 **La préoccupation de Nalcor concerne surtout le délai de livraison du matériel,**
- 3 **qui pourrait obliger le report à 2018 d'une partie ou de l'ensemble des travaux**
- 4 **sur la première vanne. Nalcor pourra se prononcer sur l'échéancier lors de**
- 5 **l'ouverture des soumissions en mai, à la lumière des offres déposées.**

- 1.3 Veuillez élaborer sur les risques que Nalcor n'obtienne pas à temps les autorisations requises de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (référence (vi)), empêchant ainsi le démarrage des travaux dès le printemps 2017, malgré une décision favorable de la Régie.

Réponse :

- 6 **Selon Nalcor, les autorisations et permis requis ne sont pas un enjeu.**
- 7 **L'obtention des permis environnementaux ne devrait pas prendre plus de**
- 8 **30 jours. La demande auprès des autorités responsables de Terre-Neuve-et-**
- 9 **Labrador sera faite en parallèle avec le processus d'appel d'offres et les**
- 10 **permis devraient être émis avant l'attribution du contrat.**

- 1.4 Advenant le report d'un an des travaux, veuillez élaborer sur le protocole d'intervention prévu par le Distributeur en cas de dépassement des capacités d'évacuation en 2017 et 2018 (référence (iv)).

Réponse :

- 11 **Le report d'un an du projet prolongerait d'autant le risque actuel. Bien que le**
- 12 **Distributeur, en collaboration avec son partenaire Nalcor, ait fait des efforts**
- 13 **constants depuis 2010 pour atténuer ce risque (par exemple, par les travaux**
- 14 **effectués sur l'évacuateur secondaire), ce dernier subsiste.**
- 15 **Depuis 2013, Hydro-Québec Production effectue, pour le compte de Nalcor, la**
- 16 **prévision des crues printanières, mise à jour quotidiennement. Cette**
- 17 **intervention permet à Nalcor d'anticiper jusqu'à dix jours à l'avance les**
- 18 **apports d'eau à la centrale et, au besoin, d'agir en conséquence.**
- 19 **Si la prévision indiquait un débordement imminent, le protocole d'intervention**
- 20 **serait identique à celui mis en œuvre en 2014 et le Distributeur et Nalcor**
- 21 **mettraient en place leurs plans de contingence respectifs. Le plan de**
- 22 **contingence du Distributeur prévoit notamment l'envoi de génératrices**
- 23 **supplémentaires à Schefferville pour alimenter la région en cas de perte**
- 24 **d'alimentation électrique par la centrale des Menihek.**

- 1 **Le Distributeur souligne toutefois qu'en cas de débordement, il n'y a pas de**
2 **risque d'inondation du secteur de Schefferville ou de zones habitées.**

Coûts associés au projet

2. **Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 12 et 13;
 (ii) Pièce [B-0005](#), p. 13.

Préambule :

(i) À la section 6.1, le Distributeur présente le détail des coûts annuels du projet.

(ii) « *L'analyse de risque amène le Distributeur à prévoir une contingence de 20 % ce projet. Les conditions particulières entourant sa réalisation accroissent le risque de fluctuations coûts et expliquent qu'une contingence supérieure à celle généralement requise pour les projets d'investissements du Distributeur soit requise. Les principaux facteurs qui sous tendent cette contingence sont les suivants :*

- *Une seule des quatre vannes a pu être inspectée, ce qui accroît l'imprécision sur les travaux à réaliser. [...]*».

Demandes :

2.1 Veuillez déposer, au besoin sous pli confidentiel, un tableau décrivant l'ensemble des coûts annuels du projet (référence (i)), ventilés selon leur activité (ingénierie interne et externe, client, gestion de projet, approvisionnement, construction, provision et frais financiers, etc.).

Réponse :

- 3 **Le tableau R-2.1 présente l'information demandée.**

**TABLEAU R-2.1 :
COÛTS ANNUELS DES TRAVAUX (K\$)**

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2017-2020	Total
Investissements								
Avant-projet	734	106	131	-	-	-	131	971
Sous-total	734	106	2 781	2 714	2 783	2 847	11 125	11 965
Réserve pour imprévus	-	-	542	555	569	581	2 247	2 247
Frais financiers capitalisés (FFC)	-	55	179	171	157	141	648	703
Coût de réalisation - Invest.	734	161	3 502	3 440	3 509	3 569	14 020	14 915
Charges								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2017-2020	Total
	-	-	151	154	157	162	624	624
Réserve pour imprévus	-	-	29	30	31	31	121	121
Coût de réalisation - Charges	-	-	180	184	188	193	745	745
Coût de réalisation total								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2017-2020	Total
Avant-projet	734	106	131	-	-	-	131	971
Sous-total	734	106	2 932	2 868	2 940	3 009	11 749	12 589
Réserve pour imprévus	-	-	571	585	600	612	2 368	2 368
Sous-total	734	106	3 503	3 453	3 540	3 621	14 117	14 957
Frais financiers capitalisés (FFC)	-	55	179	171	157	141	648	703
Coût de réalisation - Invest. et charges	734	161	3 682	3 624	3 697	3 762	14 765	15 660

2.2 Veuillez préciser sur quelle base l'estimation paramétrique des coûts du projet a été faite (référence (i)).

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.4.

2.3 Le cas échéant, veuillez indiquer quels projets similaires ont servi à établir les coûts du projet dont il est question en référence (i).

Réponse :

1 L'estimation du coût du projet présenté à la référence i a été faite par
2 Hydro-Québec Équipement (HQÉ) à partir de sa base de données, constituée
3 d'un vaste historique des projets d'Hydro-Québec. Un facteur d'ajustement
4 pour tenir compte du contexte particulier du site a été appliqué. La précision
5 des coûts garantie par HQÉ est de l'ordre de $\pm 15\%$.

2.4 Veuillez élaborer sur la nature des travaux réalisés en avant-projet, lesquels ont nécessité des investissements de 971 k\$¹ entre 2015 et 2017(référence (i)).

Réponse :

6 Les travaux réalisés en avant-projet ont essentiellement consisté à
7 développer le concept et l'ingénierie de détail, incluant les clauses techniques
8 d'appel d'offres et tous les plans requis. Cette ingénierie de détail a été
9 développée par SNC-Lavalin, sous mandat d'Hydro-Québec Équipement, en
10 étroite collaboration avec Nalcor et le Distributeur, par l'intermédiaire de
11 revues de conception.

2.5 Veuillez préciser les raisons pour lesquelles le Distributeur n'a pas été en mesure de procéder à l'inspection des autres vannes (référence (ii)). Veuillez également préciser à quel moment le Distributeur prévoit faire l'inspection des trois autres vannes afin d'augmenter le niveau de précision des travaux à réaliser sur celles-ci.

Réponse :

12 Les délais nécessaires à l'inspection de la première vanne illustrent les
13 difficultés inhérentes aux travaux dans cette région.

14 Ainsi, malgré une planification de longue date, un bris du monorail juste avant
15 l'inspection a retardé de deux jours la pose des poutrelles d'isolation en
16 amont de la première vanne, alors que les équipes étaient mobilisées. Nalcor
17 a par la suite fait face à des difficultés d'étanchéisation de ces poutrelles, ce
18 qui a retardé les travaux de quelques jours additionnels.

19 Par ailleurs, de forts vents ont fréquemment empêché les inspections. Ces
20 vents rendaient en effet difficile la prise de mesures au moyen des fils à
21 plomb. Ils entraînaient également de forts embruns, lesquels passaient par-
22 dessus les poutrelles d'isolation vers la zone d'inspection.

23 Pour toutes ces raisons, l'inspection de la première vanne a pris plus d'une
24 semaine. De plus, une tempête de neige en septembre a retardé le retour des
25 travailleurs. Compte tenu de ces conditions difficiles et des disponibilités

¹ Excluant les frais financiers.

1 limitées des ressources, il a été décidé de ne pas poursuivre les inspections
2 détaillées sur une seconde vanne.

3 En ce qui a trait aux autres vannes, avant le début des travaux sur chacune
4 d'entre elles, l'entrepreneur spécialisé inspectera en détail la vanne et les
5 pièces encastrées et fournira un rapport de ses observations et
6 recommandations au comité d'exploitation Nalcor – Hydro-Québec. Ce comité
7 en fera l'analyse, avec le support de ses experts.

2.6 Veuillez préciser si, au terme de la réfection de la première vanne et de l'inspection de la seconde, le Distributeur prévoit réévaluer le coût des travaux restants ainsi que le taux de contingence du projet.

Réponse :

8 Le Distributeur ne prévoit pas produire une nouvelle estimation du coût des
9 travaux sur la base des premières étapes du projet. Le Distributeur souligne
10 que les quatre vannes présentent des conditions différentes. Une projection
11 du coût total des travaux sur la base de celui de la réfection de la première
12 vanne et de l'inspection de la seconde n'offrirait pas beaucoup plus de
13 précision que l'estimation actuelle.

14 Le Distributeur rappelle qu'il effectuera le suivi des investissements relatifs au
15 projet dans le cadre de son rapport annuel.

Solutions envisagées

3. Référence : (i) Pièce [B-0005](#), p. 10 et 11.

Préambule :

(i) « Les derniers essais ont été effectués en juillet 2016, en étroite collaboration avec Nalcor, et le Distributeur dispose désormais d'une connaissance plus précise et complète de l'état des équipements, des risques qui en découlent pour sa clientèle ainsi que des conditions de réalisation des projets à la centrale par son partenaire, Nalcor. C'est sur cette base que le Distributeur a estimé les investissements requis pour assurer le bon fonctionnement de la centrale sur l'horizon du contrat (2045).

La centrale de Menihék atteindra l'âge de 91 ans à la fin du contrat. Pour assurer la fonctionnalité de l'ensemble des équipements sur cette période, des projets potentiels d'un coût total d'environ [texte caviardé] ont été identifiés, incluant les sommes requises pour les lignes et le réseau de Schefferville.

Le Distributeur tient à souligner qu'afin de minimiser les investissements à la centrale, il adopte une approche basée sur la gestion des risques. Les projets potentiels seront optimisés et leurs coûts, évalués de façon paramétrique, seront estimés de façon plus

précise au fur et à mesure qu'ils seront jugés essentiels pour assurer le bon fonctionnement de la centrale et garantir l'approvisionnement en électricité de la région de Schefferville. Le cas échéant, ces projets feraient l'objet, en temps et lieu, de demandes d'autorisation préalable auprès de la Régie. » [nous soulignons]

(ii) « *Cela étant dit, le Distributeur rappelle que le projet de réfection de l'évacuateur de crues, qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation, est essentiel à brève échéance pour les raisons invoquées à la section 2. Ce projet est en effet incontournable quelle que soit la solution d'approvisionnement à long terme de la région qui pourrait être retenue, et ce, en raison des délais inhérents à la mise en place, le cas échéant, d'une autre solution. Conséquemment, l'analyse d'autres solutions d'approvisionnement n'est pas utile aux fins de la présente autorisation. » [nous soulignons]*

Demandes :

- 3.1 Veuillez déposer, au besoin sous pli confidentiel, un tableau décrivant l'ensemble des projets (référence (i)), leurs budgets estimés, leur niveau de certitude, de même que la répartition des dépenses dans le temps sur la durée restante du contrat.

Réponse :

- 1 **Le tableau R-3.1 présente l'information demandée.**
- 2 **Le Distributeur rappelle que la décision quant à l'opportunité de réaliser ces**
- 3 **projets n'est pas arrêtée, considérant la volonté du Distributeur de minimiser**
- 4 **les investissements à la centrale et de son approche basée sur la gestion des**
- 5 **risques, mentionnée à la référence i. De même, la période prévue de**
- 6 **réalisation est approximative.**
- 7 **Le Distributeur rappelle également que les coûts relatifs aux projets potentiels**
- 8 **ont été estimés sur une base paramétrique. Pour cette raison, la précision de**
- 9 **ces estimations est de l'ordre de ± 30 %. En ce qui a trait aux projets en cours,**
- 10 **pour lesquels les avant-projets sont complétés, la précision est plutôt de**
- 11 **l'ordre de ± 15 %, comme pour la plupart des projets d'investissement du**
- 12 **Distributeur.**

**TABLEAU R-3.1 :
INVESTISSEMENTS POTENTIELS ET EN COURS AU COMPLEXE DES MENIHEK
ET DANS LE RÉSEAU DE SCHEFFERVILLE**

	Période prévue ¹	Coût estimé (M\$) ²
Projets en cours		
Sous-total		
Projets potentiels		
Sous-total		
TOTAL		

¹ Inclut les avant-projets.

² Montants actualisés.

3.2 Veuillez élaborer sur la possibilité que le Distributeur dépose un projet d'ensemble de réfection de la centrale Menihek, réunissant les projets pour lesquels le Distributeur estime leur réalisation prioritaire sur un horizon de 10 ans. Celui-ci pourrait être présenté dans le contexte du réseau de Schefferville en 2017, quitte à ce que la réfection de l'évacuateur de crues soit traitée comme une phase initiale prioritaire.

Réponse :

1 **Le Distributeur possède une bonne vision d'ensemble des projets potentiels**
 2 **pour Menihek. Il établit, en collaboration avec Nalcor, la priorité des projets en**
 3 **fonction des risques à couvrir. Seule l'ingénierie des projets jugés essentiels**
 4 **est alors développée et l'estimation des coûts précisée. Cette approche par**
 5 **gestion du risque a permis jusqu'à maintenant de réaliser plus rapidement les**
 6 **projets essentiels.**

7 **L'ordonnancement des projets majeurs se fait conjointement. Les autres**
 8 **projets sont réalisés par Nalcor en tenant compte de ses capacités de**
 9 **réalisation et des événements.**

10 **C'est aussi l'approche prudente que le Distributeur a choisie afin de minimiser**
 11 **ses investissements dans le temps.**

3.3 Veuillez élaborer sur les moyens entrepris par le Distributeur afin d'identifier les différentes solutions réalisables à court terme afin d'éliminer le risque de débordement lors de crues printanières. Dans l'éventualité où une (des) solution(s) plus économique(s) que celle proposée dans la présente demande ai(en)t été envisagée(s), veuillez indiquer les motifs pour lesquelles celle(s)-ci n'a (ont) pas été retenue(s) par le Distributeur.

Réponse :

1 **Dès 2010, un rapport produit par la firme Hatch, mandatée par Nalcor, établit**
2 **l'importance et la récurrence des crues. Ce rapport recommande de rétablir**
3 **rapidement la capacité d'évacuation de la centrale des Menihék. Ce**
4 **rétablissement nécessite que les 4 vannes de l'évacuateur principal et les**
5 **17 pertuis de l'évacuateur secondaire soient fonctionnels. Une contre-**
6 **expertise d'Hydro-Québec Production confirme les risques identifiés et les**
7 **recommandations du rapport d'expertise.**

8 **Le Distributeur a agi avec diligence pour mitiger le risque de débordement.**

9 **Dès 2010, le Distributeur approuvait un avant-projet, à être réalisé par Nalcor,**
10 **visant la réfection de l'évacuateur secondaire. Le rapport d'avant-projet et la**
11 **proposition d'affaires de Nalcor ont été déposés en 2013, à la suite desquels**
12 **le Distributeur a alloué immédiatement la somme nécessaire pour**
13 **entreprendre l'ingénierie de détail et les actions prioritaires. Nalcor a procédé**
14 **au remplacement des poutrelles des 17 pertuis de 2014 à 2016. De plus, afin**
15 **de couvrir le risque d'un bris du chariot-treuil, ce qui empêcherait l'utilisation**
16 **de l'évacuateur secondaire, Nalcor procédera à l'ajout d'un second chariot-**
17 **treuil en 2017.**

18 **Par ailleurs, des prévisions de crues printanières sont faites depuis 2013 par**
19 **Hydro-Québec Production, sur un horizon de 10 jours. Ces prévisions, mise à**
20 **jour quotidiennement, permettent à Nalcor de mieux planifier ses équipes de**
21 **travail et leurs interventions.**

22 **À l'évacuateur principal, les éléments chauffants non fonctionnels ont été**
23 **remplacés en 2014. Des travaux d'urgence ont également eu lieu sur les**
24 **systèmes de levage des quatre vannes en 2015 et 2016. La réfection complète**
25 **des systèmes de levage des quatre vannes sera terminée d'ici 2020.**

26 **Le Distributeur rappelle que dû à l'importance du bassin versant, le débit**
27 **d'eau à la centrale en période de crue est substantiel. Par exemple, le débit**
28 **maximal d'eau qui pourrait être évacué à travers les trois turbines de la**
29 **centrale est inférieur à celui d'une seule vanne de l'évacuateur principal.**

30 **Le Distributeur insiste donc sur le fait qu'il n'existe pas d'autres solutions**
31 **pour pallier le risque de débordement que le rétablissement de la capacité**

1 **d'évacuation de la centrale, ainsi que le recommandent le rapport d'expertise**
2 **de Hatch et la contre-expertise d'Hydro-Québec Production.**

3.4 Compte tenu des investissements prévus à la centrale au cours des années à venir (référence (i)), veuillez élaborer sur les possibilités que la Central Ménihek puisse accroître le nombre de clients industriels.

Réponse :

3 **En 2013, Nalcor informait le Distributeur qu'une compagnie minière située au**
4 **Labrador envisageait de se raccorder au réseau alimenté par la centrale des**
5 **Menihek. Cette compagnie a pour l'instant abandonné le projet dû au coût**
6 **prohibitif de construction de la ligne de transport d'environ 20 km requise**
7 **pour le raccordement au réseau.**

8 **Le Distributeur rappelle qu'il demeure le client prioritaire en vertu du contrat**
9 **conclu avec Nalcor, afin d'assurer l'alimentation en électricité de la clientèle**
10 **de la région de Schefferville.**

11 **Enfin, il est exact que la clause 8.03 du contrat permet à Nalcor de retenir tout**
12 **ou partie de l'électricité, aux fins d'alimentation d'un tiers, sous réserve d'un**
13 **préavis de six ans. Cet élément constitue d'ailleurs un des facteurs expliquant**
14 **l'approche prudente du Distributeur quant aux investissements effectués à la**
15 **centrale.**